





Dispositif *Ma classe à la maison*, un outil de mise en œuvre de la continuité pédagogique

Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 en février dernier, le CNED met à la disposition des établissements scolaires et des élèves, le dispositif *Ma classe à la maison* permettant de suivre des séances pédagogiques en ligne, en cas de fermeture d'écoles, de collèges et de lycées.

Pour cette rentrée scolaire 2020-2021, ce dispositif évolue avec une ouverture généralisée à l'ensemble des élèves et enseignants, à compter du 7 septembre 2020.

Ma classe à la maison leur propose trois plateformes pédagogiques permettant de couvrir les niveaux suivants :

- primaire (de la petite section de maternelle au CM2);
- collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et Segpa);
- lycée (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale rénovées, bacs STMG et ST2S) avec les cours de spécialités suivants pour les classes de 1<sup>re</sup> et terminale générales : mathématiques, numérique et sciences informatiques, espagnol, italien, allemand, anglais, latin, grec, histoire-géographie-géopolitique-sciences

politiques, sciences économiques et sociales, humanité-littérature-philosophie, sciences de la vie et de la terre, physique-chimie, arts plastiques, musique.

Ces plateformes permettent aux élèves de réviser gratuitement leurs cours grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes : activités en ligne, séances de cours, exercices, ressources en langues vivantes... Des synthèses avec les notions essentielles à retenir clôturent les séances ou les groupes de séances.



Ces parcours d'apprentissage sont classés par discipline permettant ainsi, en fonction des besoins, de sélectionner les contenus les plus adaptés pour découvrir, réviser ou approfondir les notions du programme, dans le cadre d'un apprentissage à la maison. Ce ne sont pas de simples ressources numériques, mais un dispositif pédagogique dont l'architecture et la scénarisation vont guider l'élève tout au long de sa progression pour lui permettre de réussir son apprentissage.

Le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui restent sous la responsabilité des enseignants.

En outre, en fonction des besoins des élèves et des choix des professeurs, les écoles et les établissements concernés peuvent bénéficier du dispositif des classes virtuelles du CNED qui permet à chaque professeur le souhaitant de faciliter l'organisation de l'enseignement à distance.

La classe virtuelle est un outil qui favorise le maintien de la classe en créant un moment dans la journée où tous les élèves peuvent se retrouver et échanger. Ce système synchrone est un véritable atout, car il évite aux élèves de rester isolés et maintient une dynamique de groupe, entretenant le lien avec leurs enseignants. Il permet à ces derniers de conseiller les élèves sur les séances à travailler en priorité, en fonction de la progression pédagogique qui existait en classe, d'animer un cours à distance, en faisant participer les élèves, de leur donner des ressources pédagogiques complémentaires. La classe virtuelle vient donc compléter les parcours d'apprentissage à distance qui offrent la possibilité à chacun de travailler à son rythme.





